

VISITE FAMILIALE

- Passeport en cours de validité
- 1 formulaire de demande de visa
- 1 photo d'identité
- Billet d'avion aller-retour ou attestation de billet/ hébergement hôtel
- lettre d'invitation en japonais formulaire standard
- Attestation familiale au Japon ou certificat de vie collectif au Sénégal (pays d'origine)
 - 1- En cas de mariage avec un japonais ou une japonaise : certificat de mariage au Sénégal (pays d'origine) ou registre d'état civil.
 - 2- En cas de regroupement familial : certificat de vie collectif au Sénégal (pays d'origine), carte de séjour au Japon ou photocopie de passeport avec permis de séjour

Attestation de moyens de paiement

- 1- Au cas où le demandeur se prend en charge lui-même au Japon,
 - Attestation de revenu délivrée par un organe administratif ou
 - Attestation de ressources financières délivrée par une banque accompagnée du relevé compte bancaire des 3 derniers mois ou Bulletin de salaire
- 2- Au cas où le garant prend en charge les frais de séjour du voyageur.
 - Lettre de garantie en japonais formulaire standard
 - Une des attestations suivantes: attestation d'impôt, attestation de ressources financières délivrée par une banque, accompagnée par un relevé de compte bancaire des 3 derniers mois, une copie de la déclaration d'impôt, une attestation de revenus.
 - Fiche d'enregistrement de l'organisme Japonais (au cas où le garant n'est pas japonais, le certificat de la carte de séjour au Japon ou photocopie de son passeport avec permis de séjour)

Frais de visa: 15.000fcfa